



**UNSA-DOUANES**

Section Interrégionale



**Section Centre Val de Loire**

### **Compte-rendu d'entretien avec madame La Directrice Interrégionale**

Suite à une rencontre bilatérale qui s'était tenue **début juillet 2018** entre la section UNSA Douanes Interrégionale et madame BARTALA, nous avons souhaité être reçus à nouveau pour connaître l'état d'avancement des sujets abordés en début d'été. Cette audience nous a été accordée le mardi 23 octobre dernier. Outre la présence respective des Chefs du BOP/GRH et du PLI, une délégation du SNAD-CGT Centre Val de Loire est venue compléter la parité syndicale.

A l'initiative de l'UNSA puis de la CGT CVDL, **les thématiques suivantes ont été abordées** :

- **Les effectifs du Bureau de Contrôle de PONTARLIER** : l'UNSA Douanes rappelle le contexte particulièrement tendu de ce service, de part la charge de travail exponentielle et la révision à la baisse constante du personnel (1 départ prochain en retraite + 1 mutation programmés à court terme.) Pour y répondre, la DI va s'en référer au DR de BESANCON pour en tirer toutes les conséquences et prendre les décisions qui s'imposent. Mais en sachant que la main d'œuvre Paris-Spécial est difficile à obtenir, que le Brexit impose des renforts sur des sites jugés largement plus prioritaires qu'en Franche Comté et que la résidence est guère prisée au gré des TAM, cela nous fait craindre une situation qui ne tendra pas vers l'amélioration dans ce bureau. Bien au contraire...



**Et les horaires d'ouverture du bureau au fait ?**: rappelons que la grande majorité des collègues (et sur approbation des opérateurs) souhaiterait travailler sur la plage 13H30-17H30 au lieu de 14H00-18H00 en après-midi. Ce souhait a été émis il y a de cela plusieurs années mais n'a jamais obtenu de réponse, malgré le passage de 3 Divisionnaires successifs. La DI nous avait invité à formuler cette revendication auprès du DR de BESANCON, ce qui a été fait. A ce jour, rien n'est encore décidé. A suivre...



**A la BSE** : un cadre supérieur de Paris-Spécial a été requis pour combler

*l'absence de l'actuel CSDS, pour des raisons impérieuses de santé. Nous lui exprimons à cet égard tout notre soutien et lui souhaitons un rétablissement des plus prompts.*

- **La création d'un second poste de Maître Chien Anti-stupéfiants à la BSI de LONS LE SAUNIER** : après avoir échangé à plusieurs reprises sur ce sujet avec la Directrice Interrégionale et le Directeur Régional de BESANCON, il apparaît que l'affectation d'un chien formé à la détection du tabac dans cette unité n'est pas une solution des plus efficace et appropriée. La sensibilité majeure des axes jurassiens sur le plan LCF réside sans ambiguïté dans les constatations de stupéfiants. Le projet de renforcer l'unité par une seconde équipe EMCAS est par conséquent toujours d'actualité et les réflexions engagées par les cadres de la DR et de la DI sur notre initiative se poursuivent.
- **Le coût des titres de transport commandés par l'administration** : à partir d'un cas concret, l'UNSA Douanes fait remarquer que le prix l'achat d'un billet de train par l'administration est multiplié par 2 en comparaison d'une acquisition effectuée directement par l'agent. La DI indique que le prix affiché sur le titre délivré par ses services ne correspond pas nécessairement au prix final, cela s'expliquant par un système de péréquation complexe ayant été conclu avec des prestataires externes. Néanmoins, cet élément doit être pondéré car la logique qui prévaut à ce jour est celle des marchés publics qui sont passés en la matière : l'exigence de sécurité juridique est satisfaite mais ne se traduira pas automatiquement par l'application de tarifs plus compétitifs. Un paradoxe à l'heure où des économies d'envergure doivent être réalisées...
- **Le PPF de DOLE JURA** : relevé par l'UNSA Douanes, un article de presse paru dans *le Journal Le Progrès* le 29 juin dernier fait ressurgir des craintes quant à l'exercice budgétaire 2017 qui s'avère déficitaire. Or, côté DI rien ne vient justifier un telle frayeur dans la mesure où les Collectivités Locales maintiennent un niveau de financement viable. La DI maintient son propos selon lequel la pérennité de ce PPF ne semble pas compromise, du moins à court terme (après il nous faut bien admettre que notre manager interrégionale ne puisse pas donner dans les arts divinatoires.) Pour autant, il nous est fait remarquer que de nouveaux aménagements sont intervenus (2ème aubette aérogare arrivée) et qu'en toute fin d'année une ligne DOLE / LONDRES verra le jour (avec le Brexit, plus de travail en perspective?) La CGT Centre incite la DI à rassurer, autant que faire se peut, les personnels sur ces annonces parfois brutes de la presse, ce rôle n'incombant pas aux seuls syndicats.
- **La BSI de CHALON SUR SAONE** : Madame BARTALA indique que cette unité est actuellement composée de 5 effectifs, lesquels permettent d'assurer un fonctionnement raisonnable. Comme annoncé précédemment, la mesure de fermeture devrait être proposée au 2ème CTSD de 2019, moment à partir duquel le délai de 2 ans prend effet. A ce titre, monsieur CLAVEAU spécifie clairement que le protocole d'accompagnement social des agents conclu en 2015 prend fin en 2020, sans savoir si ce dernier sera reconduit... En parallèle, et sans surprise, le maillage LCF de l'après CHALON consistera en un élargissement du périmètre d'activité de la BSI de DIJON. Les déserts douaniers ont décidément vocation à prospérer !
- **La dotation en matériels des unités de surveillance** : l'UNSA douanes exprime à madame la Directrice que des commandes de matériels ne sont pas honorées depuis des mois et cela fait cruellement défaut aux collègues dans leur recherche quotidienne de la fraude. A titre d'illustration, la BSI de LONS ne dispose plus de perceuses et les agents sont contraints, parce que ce sont des gens très consciencieux et d'une

composition exceptionnelle, de recourir à des outils personnels.

Dans un propos liminaire assez explicite, la DI affirme ne pas être opposée à la dotation individuelle de certains éléments de travail, tout en rappelant que les agents doivent se responsabiliser dans leur gestion au quotidien (pertes, dégradations,...) et cela sous le contrôle des chefs de service. Après ce petit « *pan-pan cul-cul* » que l'on peut, d'une certaine manière, concevoir, la DI précise qu'elle est garante de la bonne exécution du budget interrégional. Que les dispositions de la LOLF sont intransigeantes vis-à-vis de la gestion des deniers publics. Au final, la commande de perceuses pour LONS (souvent utilisées, rappelons-le, lors de contrôles PL) n'est pas considérée comme une urgence absolue vis-à-vis d'autres sollicitations. A défaut d'être déposées par le Père Noël au pied du sapin 2018, les perceuses devraient faire leur arrivée au cours du 1er trimestre 2019. Merci patron !

- **Le relogement de la BSI et du bureau de LONS LE SAUNIER** : nous parlions précédemment d'urgence. Au yeux de la directrice interrégionale, ce relogement en est une. De part l'exiguïté des vestiaires de la brigade, mais aussi de la salle de procédure où du manque de places de stationnement de l'actuel local. Sur le désistement du bailleur des locaux de l'ex DRIRE devant accueillir le bureau, la DI dénonce sa mauvaise foi étant donné la réception par celui-ci d'un courrier émanant du RPIE et mentionnant un engagement fort de s'installer. Pour la brigade, il y aura une période transitoire au cours de laquelle les collègues navigueront sur les 2 sites (l'actuel bureau devant à terme accueillir la BSI.) S'agissant du bureau, il sera vraisemblablement déménagé dans un local locatif au centre-ville de LONS LE SAUNIER (réponse fin 2018 pour un emménagement début 2019 et sous condition du feu vert accordé par le Préfet, seul décisionnaire des opérations immobilières de l'État.) Pour information, des places de stationnement en parking souterrain seront réservées pour les collègues. Tandis que les camions pourront stationner sur un emplacement matérialisé à cet effet. Des propositions de plans et d'aménagements seront formulées à l'adresse des personnels, via leur chef de service. La DI souligne la forte implication du chef d'unité et du chef de bureau de LONS dans ce dossier
- **Les effets vestimentaires des agents SURV** : lors de la précédente audience, l'UNSA avait remis à la Directrice une note du 30 mars émise par le bureau B2 où il était question d'une « **dotation exceptionnelle complémentaire** » au bénéfice des collègues issus des sessions 2016 et 2017. L'ouverture de leurs carnet à points ayant été repoussée. Résultat : aucun renseignement obtenu sur cette note ! A tel point, en exagérant à peine, que l'on nous ferait douter de son existence !!! La DI tient à nous assurer qu'il y a un toujours un pilote dans l'avion pour ces questions matérielles mais les réalités que nous mettons en exergue depuis un certain temps ne vont pas en ce sens. A la question « *comment s'habiller si tous les effets sont dégradés ou inutilisables ?* » Pas de réponse (d'ailleurs que dire?) Nous n'en sommes même plus à parler de qualité (en baisse constante) vu qu'à l'heure actuelle nous voyons les effets arriver au compte-gouttes.
- **Revendication sur la ½ heure chauffeur** : après avoir échangé sur ce thème avec le DR de BESANCON, madame BARTALA affirme avoir été interpellée par notre demande. Elle rappelle que des textes encadrent cette sujétion et prévoient ainsi un quart d'heure avant et un quart d'heure après la service. Cela afin d'effectuer des diligences de toute nature. L'UNSA Douanes réitère son questionnement qui touche à l'équité et l'uniformité au sein de la DGDDI toute entière. Plus précisément, pour quelle raisons, dans des unités semblables, certains bénéficient d' ½ heure, d'autres d'1/4 heure, et les plus « malheureux » d'aucun supplément ? (Et ce quand bien-même le « S » a été retiré sur les effets estampillés « DOUANE. ») Là non plus pas de réponse claire, si ce

n'est qu'une étude sera lancée auprès des différents DR pour avoir une photographie précise de la situation et procéder aux ajustements qui conviennent. Des études, toujours des études, encore des études qui vont finir par donner mal à la tête pour, espérons-le quand-même, déboucher sur quelque chose de concret !

- **La situation des moniteurs de Tir et TPCI** : notamment en Franche Comté, direction expérimentatrice et pilote dans le déploiement du HK, ils ont dépensé sans compter leur temps et leur énergie pour former les collègues dans des conditions optimales. Cela au détriment de leur vie professionnelle, mais par-dessus tout personnelle. C'est ce que nous avons en ce début d'été exposé à notre chef de circonscription interrégionale. Pour saluer leur professionnalisme et leur dévouement, les moniteurs TIR et TPCI devaient être gratifiés d'une récompense morale. A ce jour, oublié cette petite lettre de féloche ! Quant à la demande de l'UNSA Douanes visant à indemniser leurs repas dans des conditions moins restrictives pour ceux qui dispensent des formations à résidence, idem ! Le comptable public devait être consulté sur ce point mais a dû se montrer rétif. La DI indique, à juste titre, que l'ensemble du personnel mérite reconnaissance et considération, pas seulement en surveillance. En l'espèce, madame la Directrice, nous ne pouvons que vous encourager à faire tourner les imprimantes dans cette optique ! Mais pour autant, soyez assurée que les douaniers de la surveillance ne sont pas des éternels pleureurs en quête de flatteries !
- **Reportage réalisé courant mars 2018 à la BSI de LONS LE SAUNIER** : l'UNSA Douanes aimerait connaître une éventuelle date de diffusion de ce reportage. Et par-dessus tout si les volontés des agents relatives au droit à l'image ont été prises en compte (floutage ou pas.) La DI s'est montrée étonnée par cette question, n'ayant pas réellement entendu parler d'un tel tournage. Les conditions de validité aux fins de diffusion d'un tel film, avec notamment l'obtention préalable de l'accord du BIC, sont rappelées. Les souhaits exprimés par les collègues à cette occasion seront « a priori » respectés, la volonté affichée n'étant nullement de forcer la main à qui que ce soit. L'UNSA Douanes se montrera extrêmement vigilante quant à cette question.
- **Fonctions d'intérim sur le Bureau de Contrôle de DELLE** : de part la vacance du chef de bureau, l'un des agents est amené à assurer l'intérim de ces fonctions. L'UNSA Douanes insiste sur la nécessité d'attribuer à la collègue concernée le régime indemnitaire d'encadrement ad hoc. La DI consultera les notes prévues à cette effet et demandera au DR de BESANCON de la désigner officiellement comme Chef de Bureau par Intérim afin qu'il soit fait droit à cette légitime rétribution. UNSA et CGT Centre convergent pour affirmer qu'encore une fois la bonne volonté a ses limites.

---

- **BLOIS** :

Suite au déménagement du bureau de Blois du 80 rue André Boulle à la Cité Administrative, un problème de parking avait été évoqué. A l'heure actuelle, les agents se débrouillent avec ce qui leur avait été alloué. Nous demandons à la DI, Mme Bartala, de relancer le responsable de la Cité pour une ou deux places supplémentaires. La demande devra être faite en début d'année, les effectifs de ladite Cité étant mouvants eux-aussi.

- **BOURGES** :

Là encore, le déménagement des services de Bourges pose quelques soucis à nos collègues. Certains ont été résolus ou vont avancer suite à la visite du CHSCT 45. Nous

demandons à la DI de régler le problème du garage pour les motos : le sol glissant ne permettant pas la sécurité des agents ni de leurs véhicules. Une peinture sablée sera apposée sur le sol du garage moto dès le début de l'année 2019.

### **CHATEAUROUX :**

Nous demandons la venue d'un Paris-Spécial afin d'effectuer un tuilage sur les retards de certains dossiers dus à un congé parental. La demande sera faite mais la DI ne semble pas très positive sur la réponse de la DG.

Concernant les déplacements de la Surveillance sur l'aéroport de Châteauroux, une demande devrait être faite à un organisme pour le nettoyage : toilettes, etc... La demande d'avenant d'une heure sur le contrat déjà en place étant trop lourde.

### **SARAN :**

Outre l'aménagement des locaux qui doit être effectué et mis en place au début du second trimestre 2019, nous demandons que l'engagement pris par l'ancien DI, M. Baillet concernant la climatisation du local social soit effective. M. Gagey nous certifie que cela sera fait avant la fin de l'année 2018. Nous rappelons que cela provenait d'un accord passé avec le CHSCT45 qui prenait en charge les parkas 4 en 1 pour les services de contrôle, si la DI prenait en charge la climatisation du local social. Les parkas ont été fournis aux agents. Donc...

### **SRE :**

Le SRE restera dans les locaux de Saran, les propositions du service ayant été acceptées par la DI. Le projet initial proposé au chef du bureau de Saran est donc définitivement abandonné. Nous demandons plus de transparence mais aussi plus de communication envers les agents qui doivent être associés aux divers projets.

### **TOURS :**

Nous apprenons qu'une enveloppe de 50000 euros avait été demandée à la DG par la DI pour la réorganisation des bureaux de Tours incluant la montée en puissance de Tours Énergies. Une réorganisation ponctuelle (« pour gérer la crise ») effectuée par *l'ensemble* des agents, sans aucun frais, avait eu lieu au mois de septembre. Mais en aucune manière cette ré-organisation n'était pérenne et adaptée à l'évolution de ce service tant à court et moyen terme : montée en puissance à 12 agents, gestion et contrôle sur l'ensemble de l'interrégion, constitution de pôles. Donc, comme aucun projet n'est remonté à la DI, l'enveloppe a été restituée !!! Suite à nos débats, la DI accepte de faire une demande complémentaire pour réaliser les travaux nécessaires à la mise en place d'aménagements immobiliers. Il nous est demandé de faire en urgence des propositions afin d'étayer la requête. A l'heure de ce compte-rendu, deux projets d'aménagement validés par le service de Tours Énergies ont été présentés au chef de bureau et au divisionnaire de TOURS. Nous attendons une transmission positive et rapide au niveau local vers la DRCVL puis la DI. **Une fois de plus**, sur la DR du Centre il semble que ce soit les agents qui sont le plus impliqués dans ce projet et se **projetent** sur le long terme. Par ailleurs, un agent supplémentaire est demandé pour combler l'absence d'un agent pour raisons médicales. La DI valide cette démarche et attend la demande VH provenant du chef du bureau de Tours.

### **DRCVL :**

Nous sommes revenus sur l'épisode de la plombémie à la DRCVL. Deux analyses ont été faites. Nous demandons que la préfecture et la métropole soient prévenues et diligentes

les modifications nécessaires sur les canalisations extérieures, soit plus sûrement sur celles du bâtiment, qui rappelons- le, est domanial. Un courrier devrait être envoyé dans ce sens par la DI à ces deux interlocuteurs.

### **SOCIAL** :

Nous sommes de plus en plus inquiets devant la recrudescence du mal-être de nombreux agents qui ont le sentiment d'être abandonnés aussi bien par leur administration que par leur encadrement.

Plusieurs sites de la DR du Centre sont concernés.

Nous demandons à la DI d'adresser un message de rappel sur le principe d'équité entre agents de tous grades au sein de notre administration du Centre Val de Loire. Les formations sur la Déontologie, c'est bien, mai encore faut-il se l'appliquer déjà à soi-même !

Plusieurs dossiers individuels ont été exposés à Mme Bartala, les agents concernés ont été informés du contenu de nos discussions.



**En conclusion, cette audience s'est déroulée sans animosité particulière et sur fond de dialogue constructif avec l'ensemble des participants.**

### **Composition de la délégation UNSA DOUANES** :

=> **Pascal MAIRE**, Secrétaire Interrégional, Bureau de contrôle PONTARLIER.

=> **Yoann SABRE**, Secrétaire Interrégional Adjoint, BSI de LONS LE SAUNIER.

### **Composition de la délégation SNAD-CGT Centre Val de Loire** :

=> **Hervé AUGRIS**, Secrétaire Régional, Bureau de TOURS Énergie.

=> **Yannick PICHARD**, Élu en CTSD, Bureau de TOURS Énergie.

Contact Mail : [unsa-bourgogne@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsa-bourgogne@douane.finances.gouv.fr)